

2.4 Coût du travail et salaires

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En France, dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, le **coût horaire de la main-d'œuvre** s'établit à 41,1 euros en 2022 ► **figure 1**. Les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 43,7 % du **salaire brut**. Cette part est plus importante dans l'industrie et le tertiaire que dans la construction. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce dernier secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de cotisations plus importants.

Le coût du travail a augmenté de 3,2 % en moyenne en 2022, ce qui reflète avant tout le dynamisme des salaires. La hausse des prix à la consommation a en effet favorisé les renégociations salariales tout au long de l'année, et entraîné trois revalorisations automatiques du Smic : +0,90 % au 1^{er} janvier, +2,65 % au 1^{er} mai et +2,01 % au 1^{er} août. Par ailleurs, les versements massifs de **prime de partage de la valeur (PPV)**, dispositif qui a succédé à la **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)** depuis le 1^{er} juillet 2022, ont contribué au dynamisme des salaires au second semestre. Enfin, les allègements des plans de soutien sectoriels et du plan « 1 jeune 1 solution », mis en place au moment de la crise sanitaire, ont

contribué, par contrecoup, à la hausse du coût du travail en 2022.

En 2022, le **salaire moyen par tête (SMPT)** dans le SMNA, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a augmenté de 5,7 % en moyenne, dépassant ainsi largement sa trajectoire d'avant-crise sanitaire ► **figure 2**. Cependant, le moindre recours au chômage partiel en 2022, par rapport au niveau encore élevé de 2021, contribue mécaniquement pour +2,2 points à cette évolution (les indemnités de chômage partiel étant considérées comme des revenus de remplacement et non des salaires). Hors cet effet mécanique, la hausse du SMPT nominal en 2022 n'est plus que de +3,5 %. Le **salaire mensuel de base (SMB)**, qui correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée également par les versements de PPV, a augmenté de 3,2 %. Ces hausses sont toutefois moindres que celle des prix (+5,2 % en moyenne), si bien que le pouvoir d'achat des salaires s'est replié en 2022, dans des ampleurs inédites.

En 2022, dans le secteur privé, le salaire brut **en équivalent temps plein (ETP)** s'élève en moyenne à 41 600 euros par an ► **figure 3**. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier peu qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (66 900 euros en moyenne) et dans l'information-communication (59 900 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement-restauration (29 200 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et avec des rémunérations proches du Smic. ●

► Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, salaire brut, prime de partage de la valeur (PPV), prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), salaire moyen par tête (SMPT), salaire mensuel de base (SMB), salaire en équivalent temps plein (ETP) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2023.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2022. Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic », *Insee Première* n° 1971, novembre 2023.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2020 : 38,7 euros par heure travaillée », *Insee Focus* n° 283, janvier 2023.

► 1. Structure du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité en 2022, et évolution en 2021 et 2022

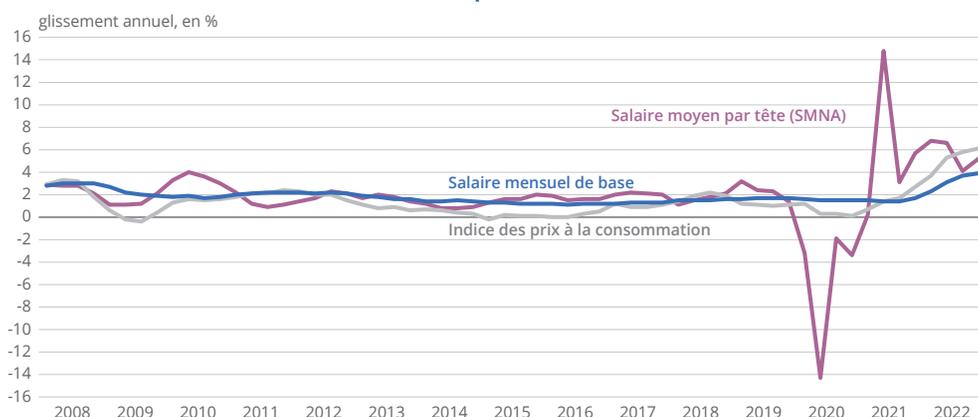
Secteur d'activité	Niveaux			Évolution annuelle du coût horaire	
	Coût horaire (en euros)	dont salaires et traitements (en euros)	Cotisations sociales et autres charges / salaires et traitements (part en %)	2021/2020 (en %)	2022/2021 (en %)
Industrie	43,5	29,9	45,8	0,2	3,4
Construction	36,2	26,2	38,2	-0,4	3,1
Tertiaire	40,7	28,4	43,7	0,2	3,1
Ensemble	41,1	28,6	43,7	0,0	3,2

Lecture : En 2022, le coût horaire moyen de la main-d'œuvre est de 41,1 euros, dont 28,6 euros pour les salaires et traitements. Il a augmenté de 3,2 % en 2022.

Champ : France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages.

Sources : Insee, indice du coût du travail (ICT) pour les évolutions ; Eurostat, *Labour cost survey, annual data* pour les niveaux.

► 2. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2022



SMNA : secteur marchand non agricole.

Lecture : Au quatrième trimestre 2022, le salaire moyen par tête dans le SMNA augmente de 5,2 % en glissement annuel.

Champ : France hors Mayotte, pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base ; France, pour le salaire moyen par tête.

Sources : Dares, enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

► 3. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein (ETP) en 2022 dans le secteur privé

Secteur d'activité	en milliers d'euros					Ensemble
	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers peu qualifiés	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	78,4	46,6	32,4	35,3	30,3	46,7
Construction	61,9	41,6	32,1	31,6	26,2	36,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	72,1	40,5	28,6	30,8	27,6	38,4
Transports et entreposage	66,5	41,3	34,6	32,1	29,2	38,5
Hébergement et restauration	50,0	34,6	26,1	28,3	25,9	29,2
Information et communication	67,6	40,4	35,5	36,2	30,8	59,9
Activités financières et d'assurance	92,1	46,0	36,9	36,3	31,3	66,9
Activités immobilières	66,8	39,4	32,2	30,9	27,5	43,8
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	72,4	38,6	30,0	29,0	25,3	41,7
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	62,2	36,5	28,5	26,8	15,7	33,9
Autres activités de services	55,4	40,6	27,8	29,5	23,9	36,3
Ensemble	72,2	40,8	29,3	32,0	25,9	41,6

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : En 2022, le salaire brut annuel moyen en ETP dans les transports et l'entreposage est de 38 500 euros.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2022.